

ANNEXE 1

Publique

MINISTRE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DE LA JUSTICE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LE MINISTRE

CONFIDENTIEL

N° 1537 /MDCJ/CAB-3

Abidjan, le 03 OCT 2012

Référence : Affaire n° ICC-02/11-01/110A2 : Procureur de la Cour Pénale
Internationale contre Laurent GBAGBO.

Objet : Représentation de l'Etat de Côte d'Ivoire à la Cour Pénale
Internationale (CPI).

Madame le Greffier,

J'ai l'honneur de vous reconfirmer que le Ministère en charge de la Justice qui est le représentant officiel de la République de Côte d'Ivoire auprès de votre Juridiction a désigné Maîtres Jean Pierre Mignard et Jean Paul Benoît pour agir au nom et pour le compte de la Côte d'Ivoire. Vous voudrez bien trouver ci-joint l'e-mail en date du 07 Juin 2012 par lequel Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice confirmait déjà leur désignation.

Par conséquent, je vous prie de noter que ces deux avocats et éventuellement toute personne nommément désignée par écrit par le Ministère en charge de la Justice, sont les seuls habilités à intervenir à toutes les étapes de la procédure de l'affaire ci-dessus citée en référence.

Veuillez agréer, Madame le Greffier, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Madame le Greffier de la Cour Pénale Internationale (CPI)
Maanweg 174,2516 AB La Hayes, PAYS-BAS

Pour information:

Monsieur le Ministre, Directeur de cabinet
de Monsieur le Président de la République.

Lama CISSE MATTO